
Souveraineté politique et monétaire de la CEDEAO : défis et perspectives

Une publication de Solution Think Tank¹

Octobre 2024

Cotonou, Bénin

Auteurs : Dr Victor SANON (CAPES), Dr Mariam CAMARA (CIRES), Dr Sylvain NGUESSAN (IS), Emile SOMDA (CAPES)

Résumé

Les interventions inadaptées de la CEDEAO ont fini par la rendre impopulaire et lui donner l'image d'une organisation partielle. Ce fait est aussi en lien avec sa dépendance aux financements extérieurs qui compromet et limite fortement sa souveraineté politique. Sur le plan économique, la quête d'une plus grande souveraineté monétaire au sein de la CEDEAO se manifeste à travers le projet de création de la monnaie « ECO ». Cependant, outre les considérations strictement économiques, ce projet a besoin pour sa mise en place d'une réelle volonté politique. Une ECO légitime et souveraine a besoin du plus grand nombre de pays adhérents. Pourtant, les pays de l'AES ont fait scission de façon unilatérale et se sont réunis autour d'un ambitieux projet de confédération. La question de la souveraineté politique et monétaire de la CEDEAO reste ainsi donc posée.

Mots-clés : Souveraineté politique, Souveraineté monétaire, CEDEAO.

¹ Solution Think Tank est un réseau de think tanks en Afrique de l'Ouest. Pour plus d'informations, consultez les informations supplémentaires jointes à la fin de cet article.

Abstract

The inappropriate interventions of ECOWAS have ended up making it unpopular and giving it the image of a partisan organization. This fact is also related to its dependence on external financing, which compromises and severely limits its political sovereignty. On the economic side, the quest for greater monetary sovereignty within ECOWAS is manifested through the project of creating the currency «ECO». However, in addition to strictly economic considerations, this project needs a real political will for its implementation. A legitimate and sovereign ECO needs the largest number of acceding countries. Yet the ESA countries have unilaterally split and come together to form an ambitious confederation. The question of political and monetary sovereignty of ECOWAS thus remains.

Keywords: Political sovereignty, monetary sovereignty, ECOWAS

1. Introduction

La récente parution aux éditions Max Milo du livre de Monsieur Robert Bourgi (2024) « 'ILS SAVENT QUE JE SAIS TOUT' ma vie en Françafrique », dépeint des pans entiers de la relation Françafrique, relançant du même coup le débat sur la souveraineté monétaire des Etats africains. On ne peut parler de souveraineté monétaire sans l'inclure dans la souveraineté politique ou la souveraineté de l'État de manière générale car la monnaie est à la fois « un objet politique, idéologique, identitaire et souverain (Sampana, 2023). Le livre de Robert Bourgi réveille ainsi un certain nombre de questionnements déjà présents chez les africains. Nos Etats sont-ils maitres de la conduite de leurs affaires publiques ? L'aide publique au développement est-elle finalement de l'aide quand une partie non négligeable des finances est convoyée hors des circuits officiels (exemple des Djembés de Blaise Compaoré (Bourgi, 2024)) vers des puissances colonisatrices pour servir des causes qui échappent à l'intérêt des peuples africains ? Pour les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), la question de l'encrage monétaire se pose : Faut-il conserver le rattachement à la zone euro sachant que le franc CFA fait de plus en plus l'objet d'un rejet des peuples ?

Tous ces questionnements rendent pertinent notre article « Souveraineté politique et monétaire de la CEDEAO : défis et perspectives ». Dans une première partie du travail, la problématique de la souveraineté politique de la CEDEAO est questionnée. Puis dans un second axe une réflexion est menée sur la souveraineté économique des Etats de l'espace CEDEAO. Pour finir un troisième axe développe le cas particulier des pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES).

2. La souveraineté politique de la CEDEAO en question

Créée en 1975 à Abuja, la CEDEAO avait pour objectif de promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une union économique de l'Afrique de l'Ouest, en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain. La communauté compte quinze (15) pays membres dont huit (08) francophones (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo), cinq (05) anglophones (Gambie, Ghana, Liberia, Nigeria et Sierra Leone) et deux (02) lusophones (Cap-Vert et Guinée-Bissau)(www.ecowas.int).

Pour mener à bien ses objectifs, l'institution régionale s'est dotée de huit organes principaux de gouvernance. (i) la conférence des chefs d'État et de gouvernement ; (ii) le conseil des ministres ; (iii) le parlement de la communauté ; (iv) la cour de justice de la communauté ; (v) la commission ; (vi) la banque d'investissement et de développement de la CEDEAO ; (vii) l'organisation ouest-africaine de la Santé ; (viii) le groupe inter-gouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest (GIABA) (www.ecowas.int). Avec toutes ces structures, la CEDEAO ambitionne se donner les moyens d'exercer une autorité politique et décisionnelle collective sur les États membres qui la composent. Toutefois, chaque État conserve son autorité souveraine sur ses propres affaires nationales, y compris ses politiques intérieures, ses lois et ses décisions politiques majeures. Ainsi, les États membres doivent souvent naviguer entre leur souveraineté nationale et les engagements pris envers la CEDEAO. Les décisions prises au niveau régional peuvent affecter la législation nationale, ce qui nécessite un certain degré de compromis.

Toujours dans l'optique d'atteindre ses objectifs, la CEDEAO s'est dotée d'un mécanisme de financement interne. Elle est de ce fait la seule communauté économique régionale assortie d'un dispositif de contributions communautaires qui fonctionne bien et qui lui assure un flux continu de ressources propres pour financer ses coûts opérationnels et ses programmes. En dépit de ce dispositif, l'institution reste dépendante des financements des bailleurs de fonds. Cependant, les bailleurs de fonds doivent calibrer leur appui afin de renforcer la capacité de la CEDEAO à adapter ses instruments régionaux aux contextes spécifiques des crises. Pour ce faire, les bailleurs de fonds doivent être guidés par le contexte existant, et devraient s'inscrire dans les intérêts des « États pivots » de la région (le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal) (ECDPM, 2017). Aussi, les financements peuvent-ils être sous forme d'un appui à la demande (appui aux organisations non étatiques) et d'un appui à l'offre (renforcement des capacités de la CEDEAO).

Pour finir, en 1993, la CEDEAO a étoffé son dispositif en se dotant d'un nouveau statut lui assignant formellement une responsabilité dans la prévention et le règlement des conflits régionaux. Dès lors, selon ses prérogatives, les interventions de la CEDEAO dans le domaine de la paix et de la sécurité se sont adaptées aux différents contextes politiques et conflits violents).

Ainsi, en 1997 grâce à l'ECOMOG (force ouest-africaine de paix mis sur pied en 1990),

l'institution a réussi à ramener la paix au Liberia. Cette force est également intervenue en Guinée-Bissau lors de la rébellion armée de 1998-99. En Gambie en 2017, après une première initiative infructueuse pour amener le président gambien Yahya Jammeh à quitter ses fonctions après avoir perdu les élections de décembre 2016, la CEDEAO a expulsé Jammeh de l'organisation et par l'opération « Restore Democracy » l'a contraint à l'exil. Cette opération a invoqué l'article 45 du Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance qui autorise l'intervention de la CEDEAO en cas de « rupture de la démocratie par quelque procédé que ce soit et en cas de violation massive des droits de la personne ». En Côte d'Ivoire, la CEDEAO a joué également un grand rôle dans la crise postélectorale de 2010. Le pays avait sombré dans une guerre civile lorsque à la suite du second tour des élections présidentielles, chacun des deux candidats à la magistrature a revendiqué la victoire. La CEDEAO a alors refusé de reconnaître la victoire du président sortant et a rejeté une décision de la Cour constitutionnelle qui annulait les résultats en défaveur de ce dernier. La CEDEAO a par la suite rejeté une proposition de compromis de l'Union africaine (UA) visant à établir un gouvernement d'unité qui aurait permis au président sortant d'alors de rester au pouvoir. Au Burkina Faso, en septembre 2015, la CEDEAO a dépêché à Ouagadougou une délégation de haut niveau conduite par le président sénégalais Macky Sall, après que des chefs militaires fidèles au président déchu Blaise Compaoré aient monté un coup d'État contre un gouvernement civil de transition. La médiation a échoué. Mais face aux pressions simultanées de la rue et d'une grande partie de l'armée restée loyaliste, les putschistes ont été contraint de se retirer, permettant ainsi la reprise du processus démocratique (Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 2020).

Ainsi avec différents degrés d'efficacité, la CEDEAO est parvenue à adapter ses approches au contexte spécifique de chaque crise et a mis en place des mesures en faveur du respect des normes démocratiques dans la région. Cependant, en dépit de ces efforts pour l'avancement des normes démocratiques en Afrique, l'organisation est confrontée au défi croissant du recul démocratique (Camara et al, 2021).

En 2020, au Togo le président Faure Gnassingbé a brigué et remporté un quatrième mandat suite à des modifications constitutionnelles impopulaires. La période préélectorale avait connu des manifestations massives. La CEDEAO est restée impuissante. En Guinée, le président Alpha Condé, par un référendum constitutionnel qui propose d'étendre la durée des mandats

présidentiels de cinq à six ans a tenté de s'octroyer un troisième mandat. Là encore la CEDEAO est restée sans voix bien que les organisations de la société civile aient organisé de nombreuses manifestations contre tout changement constitutionnel concernant la limitation des mandats. Tout ce tumulte a abouti à un coup d'état. Au Bénin, pays à l'avant-garde du mouvement pour la démocratie multipartite en Afrique, les partis d'opposition ont boycotté les élections législatives d'avril 2019, dénonçant une fraude électorale et des mesures répressives prises par les services de sécurité, notamment des arrestations arbitraires et des tirs sur les manifestants. En Côte d'Ivoire, l'organisation régionale n'a pas pu empêcher le coup de force constitutionnel qui a permis au président Alassane Ouattara de briguer un troisième mandat présidentiel en 2020 (Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 2020). En effet, la mort subite du candidat désigné par le parti au pouvoir, a « forcé » la réinterprétation des règles constitutionnelles pour permettre au président sortant de se présenter aux élections. Dans tous ces cas précédemment mentionnés la CEDEAO a eu une réaction molle ou simplement n'a pas eu de réaction.

Face à l'inaction répétée de la CEDEAO, l'organisation est de plus en plus perçue comme une organisation partiiale qui agit avec trop de subjectivité dans ses prises de décision. Elle renvoie pour certains de ses détracteurs l'image d'une organisation à la solde de certains dirigeants et de l'occident (Camara et al, 2021). Ainsi, l'incapacité souvent flagrante de l'organisation à agir sur la gouvernance interne des Etats membres et notamment sur la question des manipulations de constitutions, pose la question de sa souveraineté politique face à celle des différents Etats qui la composent. La question se pose avec d'autant plus d'acuité que ces interventions sont parfois perçues par des Etats comme une ingérence.

3. Que dire de la souveraineté monétaire ?

La souveraineté monétaire désigne le pouvoir d'un État de contrôler sa propre monnaie, d'émettre de la monnaie et de réguler sa valeur. Un pays sera ainsi considéré comme souverain sur le plan monétaire s'il dispose (i) d'un entier contrôle de la politique monétaire, (ii) d'une indépendance économique, (iii) d'une bonne protection contre les chocs externes et (iv) et d'une grande responsabilité et transparence dans la gestion de la banque centrale en charge de sa politique monétaire.

La plupart des pays de la CEDEAO utilisent le franc CFA, qui est une monnaie commune partagée par les pays de l'UEMOA. Ces pays ont une politique monétaire commune gérée par

la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Certains pays de la CEDEAO, comme le Nigeria, le Ghana et le Libéria, la Sierra Léone, Gambie ont leur propre monnaie nationale et conservent ainsi leur souveraineté monétaire. Les réalités sont donc disparates au sujet de la souveraineté monétaire au sein de la CEDEAO. Cependant, il existe des discussions pour la création d'une monnaie unique (ECO) pour toute la région afin de renforcer l'intégration économique et monétaire.

Le projet de l'ECO vise à faciliter les échanges commerciaux, à renforcer l'intégration économique et à accroître la souveraineté monétaire des pays membres. Au regard des conditions économiques de la CEDEAO, l'ECO, à la différence du FCFA, remplit-il les critères et les conditions d'une monnaie souveraine et permet-il de garantir la souveraineté monétaire de cette espace ?

En théorie économique, il existe plusieurs critères qui permettent de juger de l'optimalité d'une zone monétaire. Cependant, le critère le plus en vue lors de la constitution des zones monétaires est celui de la mobilité des facteurs de production (Mundell, 1961). Selon ce critère pour qu'une zone monétaire soit optimale il faut une parfaite mobilité des facteurs :

- Les facteurs de production primaires que sont (i) les ressources naturelles ; (ii) le travail ; (iii) le capital.
- les facteurs de production secondaires que sont (i) l'information et (ii) le capital humain .

La mobilité veut alors dire que ces facteurs doivent pouvoir se déplacer librement sans obstacle d'un espace économique à un autre.

Plusieurs arguments plaident en faveur de la capacité de la CEDEAO à devenir une Zone Monétaire Optimale. On évoque très souvent les arguments suivants :

- La taille du marché : la zone conférant une taille de marché plus importants que celles des économies individuelles, tout choc affectant une économie de la CEDEAO pourrait être plus vite amorti de manière endogène dans l'espace.
- L'existence de flux d'échanges historiquement et culturellement fondés et beaucoup plus pérennes que ceux existant dans l'UEMOA. A titre d'illustration, les échanges entre le Togo et le Ghana, ou entre le Bénin et le Nigéria, ou encore entre le Niger et le Nigéria, le Sénégal et la Gambie, au sein desquels les proximités ethniques, historiques et culturelles jouent un rôle clé.

- La CEDEAO dispose d'un pays leader, le Nigeria, potentiellement capable de jouer le rôle de « prêteur en dernier ressort » dans les premiers pas de la monnaie unique, en supportant les coûts de la coordination régionale.
- L'UEMOA pourrait apporter sa grande expérience de gestion d'une union monétaire, notamment les défis rencontrés au quotidien par la Commission de l'UEMOA qui a pour mission de renforcer la base économique de la monnaie commune CFA et, partant, les innovations institutionnelles mises en place (par exemple, le principe de la surveillance multilatérale).

Ceci étant dit, la monnaie unique, tel qu'envisager par les Etats membres de la CEDEAO, permet d'assurer la souveraineté monétaire de ces Etats ?

En 2019, Les chefs d'État des quinze (15) pays membres de la CEDEAO se sont mis d'accord sur (i) le nom « Eco » (adopté lors de sa 55ème Session ordinaire tenue le 29 juin 2019 à Abuja) ; (ii) un régime de change flexible avec un taux d'inflation ; (iii) le modèle de la banque centrale adopté à la 55ème Session ordinaire tenue le 29 juin 2019 à Abuja est le modèle fédérale ; (iv) le symbole de l'Eco (EC) (adopté lors de sa 56ème Session ordinaire tenue le 21 décembre 2019 à Abuja); (v) le nom de la nouvelle banque centrale : la Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO), (adopté à sa 56ème Session ordinaire tenue le 21 décembre 2019).

Si l'on se réfère à Koulibaly, M (2023), ces différentes décisions laissent percevoir que la décision de création et le processus de mise en œuvre de la future monnaie ont été le fait exclusif des Etats membres de la CEDEAO. Les actions entreprises comprennent entre autres, la décision de création d'une banque centrale indépendante avec un modèle fédéral comme système de fonctionnement. Il est fort probable que les prérogatives de l'émission monétaire soient confiées à cette institution. Il est aussi fort probable que la nouvelle monnaie soit fabriquée dans la région. Le Nigéria qui fait partie des rares pays africains à imprimer leur monnaie, pourrait mettre à disposition le dispositif dont il dispose pour la production de l'ECO en interne et ce, à la différence du FCFA.

La décision d'adoption d'un régime de change flexible assortie d'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation est aussi une indication de souveraineté de l'ECO (Koulibaly,2023). La monnaie sera rattachée à un panier de devises avec lesquelles ces pays ont beaucoup d'échange (et non uniquement à l'euro comme le projet d'ECO proposé par les Présidents Ouattara et Macron). Ce nouveau régime va permettre d'ajuster la valeur de la



monnaie à la conjoncture économique, de favoriser les exportations. Ce qui implique qu'il aura en amont, le renforcement des capacités de production, la création d'emploi et par ricochet, la réduction de la pauvreté. Comme on le sait tous, une monnaie faible par rapport aux autres devises permet de réduire les importations car elles reviennent plus chères mais encourage la production locale, donc les exportations.

D'après Koulibaly (2023), La centralisation des réserves de change et leur gestion indépendante semblent actées. Même si ces questions sont toujours en discussion, la mise en commun des réserves est acquise. Les questions portent beaucoup plus sur la détermination des réserves souhaitées pour la BCAO et l'évaluation des contributions des États membres de la CEDEAO à la mise commune des réserves proposé et l'évaluation des coûts et avantages potentiels de la mise commune des réserves pour les pays membres. Ces réserves seront déposées dans des institutions choisies par les autorités monétaires et non au trésor public français comme cela fut le cas avec le FCFA. Du reste, les reformes proposées dans l'accord signé le 21 décembre 2019 entre la France et les pays membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et qui cherchent à corriger les points saignants de critiques sur le FCFA sont allés dans ce sens. En effet, non seulement le nom de la monnaie va changer et sera remplacé par l'appellation ECO, mais aussi, les administrateurs français ne siègeront plus dans les instances de décision de l'UEMOA. De plus, la centralisation de 50 % des réserves de change au niveau du trésor français sera levée. Le placement des réserves de change sera laissé à la discrétion de la BCEAO. La banque centrale décidera de là où elle veut placer ses réserves.

Au regard de ce qui vient d'être présenté, on est tenté de dire oui, l'ECO tel que conçu par les Etats membres de la CEDEAO pourrait garantir la souveraineté monétaire de la zone. Mais, une souveraineté relative car, ce serait un leurre de croire avoir une souveraineté totale et parfaite. En réalité, quel que soit les efforts faits, la zone sera dépendante des autres nations ou institutions pour certains services. La différence ici avec le Franc CFA est que les choix effectués sont le fait des institutions communautaires et sans contrainte extérieure. La souveraineté sera d'autant plus forte quand les pays sont plus nombreux. Le nombre est le parent naturel de la souveraineté, il donne plus de latitude et de légitimité aux Etats y adhérant.

Il est bon de noter que le projet de création d'une monnaie unique CEDEAO ne doit pas être fondé uniquement sur des considérations strictement économiques. Les facteurs politiques sont tout aussi important pour la mise en place de cette monnaie et, ils ne doivent pas être négligés.

Cela est d'autant plus vrai qu'à ce jour, les faits d'armes les plus marquants de la CEDEAO sont pour l'essentiel, politiques (résolution de conflits), contrairement à ses missions originelles (Communauté Economique). »

4. Cas spécifiques des pays de l'Alliance des Etats du Sahel

Le 16 septembre 2023, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont annoncé la signature de la Charte du Liptako-Gourma, créant ainsi l'Alliance des États du Sahel (AES). La création de l'AES répond ainsi à une quête de plus de souveraineté politique et monétaire.

Observations faites de la dynamique des pays de l'AES, la quête de la souveraineté politique des Etats du Sahel va se décliner sur le plan militaire et sur le plan de la diplomatie. En effet sur le plan militaire, les pays de l'AES vont se défaire d'abord de plusieurs accords militaires les liant à l'ex puissance colonisatrice qu'est la France. Finalement, le processus aboutira à une expulsion de l'armée française de leur espace géographique. Ces Etats mettent en place une "architecture de défense collective et d'assistance mutuelle". Les objectifs proclamés de l'Alliance des États du Sahel (AES) vont au-delà de la sécurité. Sur le plan diplomatique, les Etats de l'AES dans leurs politiques de coopération redéfinissent leurs relations avec la France et le bloc occidental et ont opté pour un rapprochement de la Russie et de certains pays dits « pas très fréquentables » (Iran, Corée du Nord, Nicaragua, Venezuela...). Toutes ces actions sont de nature à conférer aux pays de l'AES une plus grande souveraineté politique. Sur le plan économique et monétaire, guidés par leur démarche souverainiste les pays de l'AES se sont rapprochés des pays des BRICS pour éviter l'asphyxie financière à laquelle ils sont soumis. Mieux, les pays de l'AES comptent conquérir leur souveraineté monétaire. Pour cela, les accords sont passés dans le sens de la création d'une confédération dont l'aboutissement ultime serait la création de la monnaie propre à cet espace.

Si plusieurs éléments jouent en faveur du projet développé par les trois États de l'Alliance et augurent de sa réussite, il n'en demeure pas moins que certains facteurs de blocage et d'entrave, structurels ou conjoncturels, peuvent freiner l'élan enregistré et constituent de ce fait de sérieux défis (Bogmis, 2023).

Une première question qui laisse planer de l'incertitude sur le futur de l'Alliance des États du Sahel et qui est un défi de taille est d'ordre juridico-politique. En effet, les régimes actuels des trois États de l'Alliance sont issus de coups d'État militaires. Les trois leaders de ces régimes ont initialement déclaré ne conduire que des transitions vers des gouvernements démocratiques issus d'élections libres qui seront organisées dans des délais plus ou moins courts. Certains de ces régimes ont ultérieurement bénéficié de mandats entiers occupant ainsi de fait les lieux sans organisation d'élections (exemple du Burkina ou du Mali). S'il est établi que les attributions, de droit, d'un gouvernement de transition peuvent varier en fonction du contexte spécifique dans lequel il opère, il n'en demeure pas moins qu'un gouvernement de transition a pour principales tâches de (Bogmis, 2023) :

- (i) gérer la transition politique et sa principale responsabilité est donc de faciliter une transition pacifique et ordonnée vers des élections démocratiques ;
- (ii) maintenir l'ordre public pendant la transition afin d'éviter le chaos et les conflits ;
- (iii) assurer la continuité des services publics qui doivent continuer à fonctionner efficacement malgré la transition politique ;
- (iv) réformer éventuellement les institutions pour les rendre plus transparentes, responsables et démocratiques.

Or, les trois gouvernements en exercice vont au-delà de ces tâches en créant une alliance militaire et en envisageant de se constituer en confédération. Ces régimes militaires de transition ont certes bénéficié d'appuis populaires lors des coups d'État qui les ont amenés au pouvoir ; mais ceci leur confère-t-il le droit de changer le statut constitutionnel de leurs pays respectifs ? Se pose aussi la question de savoir si les gouvernements d'après la transition approuveront le projet d'intégration initié et mis en place par des gouvernements militaires. Est-ce que des gouvernements de transition ont qualité pour prendre des décisions aussi stratégiques que la création de fédérations ou de confédérations ? Un autre élément accentue l'incertitude sur le futur du projet. Les partis politiques qui gagneraient les élections après la transition pourraient être de tendance idéologique différente, voire opposée, aux valeurs prônées par les juntes qui conduisent aujourd'hui les transitions. Le projet d'alliance pourra-t-il alors être maintenu ? En fonction du caractère conservateur ou

progressiste, les nouveaux tenants du pouvoir pourraient diverger avec le projet actuel, voire dénoncer les accords établis par les gouvernements de transition.

Au-delà des questions sur l'opportunité politico-juridique qui entourent l'ambition de créer une confédération entre le Mali, le Niger et le Burkina, des éléments opérationnels qui peuvent se révéler handicapant sont à considérer. Parmi ces éléments, il y a des facteurs que l'on qualifie de facteurs défavorables internes (la faiblesse des institutions, l'instabilité politique et sécurité, la faiblesse économique des pays) et d'autres qui sont externes (les interférences régionales, continentales et extérieures, les menaces terroristes, pressions économiques : les pressions des marchés financiers).

5. Recommandations

Les défis auxquels font face la CEDEAO sont des défis d'autonomisation décisionnelle sur le plan politique et de réappropriation totale de leurs armées. En effet, plusieurs secteurs essentiels sont confiés à la puissance colonisatrice dont le très stratégique volet militaire. En conséquence, la Communauté ne cesse de faire appel à l'extérieur face aux multiples menaces. La diversité de monnaies locales (Guinée, Gambie, Ghana, Nigeria, UEMOA) ne favorise pas les échanges interétatiques. Aussi, les Etats sont fortement endettés avec des budgets dont les bouclages en fin d'exercice dépendent de rallonges des puissances extérieures. Les économies des pays de la CEDEAO sont également fortement tributaires de l'aide au développement. Pourtant, ces aides sont liées et ne peuvent pas bénéficier pleinement au secteur privé qui constitue pourtant le poumon de ces économies. La gestion des revenus liés à l'exploitation des ressources naturelles et des matières premières est aussi problématique du fait de la volatilité des cours de ces matières dont les marchés échappent entièrement à leurs contrôles. L'industrialisation est encore embryonnaire avec cependant des Etats comme le Nigeria et la Côte d'Ivoire qui sont en train de se définir des politiques et stratégies d'industrialisation visionnaires. Quelles recommandations ? Pour une CEDEAO prospère, les pays de la CEDEAO doivent :

- Combattre l'image d'une CEDEAO instrument du "faire-faire" des puissances étrangères. Cela passe par une autonomisation de ses armées ;
- Tenir la même position cohérente et ferme tant sur les modifications constitutionnelles que sur les coups d'Etat ;

-
- Diversifier la coopération bilatérale et multilatérale pour tirer au mieux profit de la globalisation et éviter du même coup d’être sous les dominations politique et économique d’un quelconque bloc ;
 - Réorienter le système éducatif pour maîtriser la chaîne de transformation des matières premières et d’exploitation des ressources naturelles et se définir des vraies stratégies d’industrialisation ;
 - Eriger la création de l’ECO en priorité absolue.

Bibliographie

- Bassou, A. (2024). De l'Alliance des États du Sahel à la Confédération des États du Sahel :le chemin est carrossable, mais semé d'embûches, Policy Brief.
- Bogmis, A S. (2023, 22 Septembre). L'Alliance des États du Sahel (AES), un tournant décisif pour l'Afrique de l'ouest ? <https://www.aa.com.tr/fr/monde/l-alliance-des-etats-du-sahel-aes-un-tournant-decisif-pour-l-afrique-de-l-ouest-/2998753>
- Bourgi, R. (2024). ILS SAVENT QUE JE SAIS TOUT' ma vie en Françafrique, Editions Max Milo.
- Camara, M., et al. (2021). Crise de la démocratie en Afrique de l'Ouest, <https://solutionthinktank.org>
- Camara, M., et al. (2022). La CEDEAO et la gestion des crises en Afrique de l'Ouest, <https://solutionthinktank.org>
- Centre d'études stratégiques de l'Afrique. (2020). La réputation chèrement acquise de la CEDEAO en danger.
- ECDPM, Organisations Régionales en Afrique : Trajectoires et Facteurs de Changements, 2017.
- Koulibaly M. (2024, 4 Septembre). Souveraineté politique et monétaire dans l'espace CEDEAO : faut-il poursuivre la transition du FCFA à l'Eco ? Conférence Internationale « Souveraineté Politique et Monétaire dans l'espace CEDEAO : faut-il poursuivre la transition du CFA à l'ECO ?, Ouagadougou.
- Sampana, L. (2024, 4 Septembre). Souveraineté politique et/ou souveraineté monétaire : une réalité envisageable dans les régimes de transition ? Conférence Internationale « Souveraineté Politique et Monétaire dans l'espace CEDEAO : faut-il poursuivre la transition du CFA à l'ECO ?, Ouagadougou.

www.ecowas.int consulté le 13-06-2024



Sur l'éditeur :**Solution think tank**

Le réseau de think tanks francophones en Afrique de l'Ouest - @solutiontt - #solutionthinktank

L'idée qui sous-tend solution think tank est de donner aux excellents think tanks francophones une voix plus forte au-delà des frontières nationales et des barrières linguistiques. L'Afrique de l'Ouest, en particulier, manque de plates-formes de coopération dans le domaine de la recherche orientée vers des solutions. Nous sommes fermement convaincus que l'expertise des think tanks ouest-africains doit et peut contribuer à un discours plus global et orienté vers des solutions sur les défis nationaux, régionaux et mondiaux dans les domaines politiques, sociaux, économiques et du développement.

Membres de Solution Think Tank en 2023 :

- CADERT (Togo)
- CIRES (Côte d'Ivoire)
- CROP (Togo)
- CRSA (Côte d'Ivoire)
- Konrad-Adenauer-Stiftung (Afrique de l'Ouest)
- Stat View International (Guinée)
- CAPES (Burkina Faso)
- CRPA (Côte d'Ivoire)
- Chatham House (Royaume-Uni)
- IPED (Guinée)
- Social Watch (Bénin)
- WATHI (Sénégal)